



Jeudi 30 juillet 2020

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Gérard, MOREL, Alexandre ANDRE, Sébastien LABRY, Jean PIRAT, Bernard VELON, Angélique MARION, Corinne BROISSIAT, Alain TRUTT, Arnaud GUIOT, Valentin BLANC, Julien NECTOUX, Bernard MALIN, Christine CLERMIDY.

Excusés : Antoine JACQUET

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes** :

- Validé les entreprises sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offre dans le cadre de l'attribution des lots pour le marché de Revalorisation de la base de Loisirs de Mépillat ;
- Décidé de retenir la tranche ferme, la tranche conditionnelle, le PSE 1 : Bardage Halle, le PSE 2 : Persiennes coulissantes et le PSE 3 : Borne de recharge, soit une proposition tarifaire totale de 1 116 071.90 € H.T.
- Modifié le Budget Primitif, à savoir :

| | |
|--------------|----------------------------------|
| Chapitre 041 | plus 15 784.67 € au compte 2031 |
| Chapitre 041 | moins 15 784.67 € au compte 2313 |
| ET : | |
| Chapitre 10 | plus 1 380.31 € au compte 10226 |
| Chapitre 21 | moins 497.69 € au compte 2183 |
| Chapitre 21 | plus 1 878.00 € au compte 2184 |
- Validé l'adhésion de la commune au groupement de commande d'électricité proposé par le SIEA ;
- Constitué la Commission Communale des Impôts Directs pour proposition à la Préfecture de l'Ain ;
- Désigné le référent ambroisie de la commune, à savoir Monsieur Gérard MOREL ;
- Validé la nomination de Madame PERRIOT Nathalie, nouvelle épicière de CORMOZ, en tant que mandataire de la régie de recettes pour l'encaissement du prix des cartes et tickets de pêche au plan d'eau de Mépillat ;
- Décidé de maintenir le loyer commercial de l'épicerie au montant mensuel de 140.00 € H.T conformément aux termes du bail en vigueur ;

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,
Madame le Maire lève la séance.

Le Maire



Valérie GUYON